29.11.2020 – 14:35 Uhr

Droit de vote et d' éligibilité pour tou·te·s : dans le canton de Genève, les personnes en situation de handicap peuvent désormais exercer leurs droits politiques

Zürich (ots) -

Genève donne l'exemple : dès aujourd'hui, toutes les personnes en situation de handicap peuvent y exercer leurs droits politiques. Felicitas Huggenberger, directrice de la plus grande organisation spécialisée du domaine du handicap en Suisse, se réjouit du " oui " de la population genevoise à cette extension de la participation politique : " Les personnes en situation de handicap sont discriminées par les lois actuelles. Je suis très heureuse que Genève, en précurseur, leur accorde le droit de voter et d'être élues, quelle que soit leur déficience. " Et d'ajouter que la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) de l'ONU oblige la Suisse à accorder les droits politiques à toutes les personnes en situation de handicap. Pro Infirmis s'engage résolument pour que les choses bougent dans ce domaine.

Jusqu'à présent, la Confédération et les cantons refusent d'accorder le droit de vote et d'éligibilité à une partie de la population : les personnes soumises à certaines formes de curatelle ne peuvent pas voter. " J'espère que d'autres cantons et la Confédération vont suivre l'exemple genevois ", dit Felicitas Huggenberger. Véronique Piatti-Bretton, directrice cantonale de Pro Infirmis Genève, souligne : " Je suis fière que Genève montre la voie en permettant aux personnes en situation de handicap d'exercer pleinement leurs droits politiques. " Elle remercie la population genevoise pour son vote sans ambiguïtés.

Dès aujourd'hui, tous les Genevois et Genevoises sous curatelle peuvent exercer leurs droits politiques à l'échelon cantonal et communal. Jusqu'à présent, ils devaient exiger ces droits par voie judiciaire. Ce qui est déjà progressiste en comparaison du reste de la Suisse : avec Vaud et le Tessin, Genève est le seul canton connaissant une telle procédure, par laquelle les personnes concernées ont au moins une possibilité de faire valoir leur droit à la participation politique. " Ce n'est pas faute d'essayer, une motion dans ce sens vient d'être rejetée dans le canton de Fribourg, mais il reste un chemin de conscientisation à parcourir pour que toute personne, indépendamment de son handicap, soit agréée comme citoyen aux droits égaux ", ajoute Benoît Rey, chef du département Prestations Suisse romande et Tessin.

Contact:

N'hésitez pas à nous joindre pour plus d'informations ou pour des interviews.
Susanne Stahel, membre de la Direction et cheffe du département Communication et Récolte de fonds
susanne.stahel@proinfirmis.ch, tel 058 775 26 77, portable 079 416 83 85

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000701/100860760 abgerufen werden.